VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

E. S. Cobb.

INSTALLATION DE LAITERIE

La Propriété de F. WEST, Canal Marigny et la rue Dante

JEUDI LE 12 OCTOBRE 1911, A 11 HEURES A. M.

Comme suit: 18 vaches 5 veaux 1 taureau 2 bons chevaux 2 wagons à lait 1 wagon à fourrage 2 jeux de harnais 2 auges à fourrage 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à une laiterie de premier ordre. Conditions de la vente: Sommes de $100 00 et au dessous comptant; toutes sommes au-dessus de $100 00, un crédit de 90 jours avec bonne sécurité approuvée.

Sans limite ou réserve. L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle.

Prenez les chars ceinture Tulane ou St Charles pour la vente.

E. S. COBB, Encanteur.

Bureau: 513 rue Gravier.

8 oct—12

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains avec Améliorations

Rue D'Abadie, entre les rues Tonti et Miro.

MARDI, LE 7 NOVEMBRE 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Léopold Bachemin.

98 042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Div. A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—MARDI, le 7 novembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé le 28 septembre 1911 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A maintenant en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1183, borné par les rues d'Abadie, Miro, Tonti et l'avenue St-Bernard, ledit lot est désigné par le No 5, et mesurant trente-trois pieds quatre pouces de face à la rue d'Abadie sur cent quatorze pieds onze pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1911 et tous certificats requis pour la vente, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire. 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication pour le compte de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

8 oct—8 15 22 29—nov 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2266-2268 ST-CLAUDE,

Entre les Rues Marigny et Mandeville.

Mardi, 24 Octobre 1911, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de Hunnewill H. Hammond et Mary Jameson, Sa Veuve.

No 97 646—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—MARDI, 24 octobre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu le douzième jour du mois de septembre 1911 et signé le 19ème jour de septembre 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Claude, Marigny, Mandeville et Rempart et est composé d'une partie du lot No 1 et du tout du lot No 5, sur un plan de I. Szimanski, voyer, daté du 20 mai 1840 et déposé en l'étude de Charles Boudousquié ancien notaire, et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Claude sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations sont connues comme Nos 2266 2268 rue St Claude, entre les rues Marigny et Mandeville, et comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant six chambres, gaz et grande cour de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et de payer pour l'acte de vente et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.

24 sept—24—oct 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

1112 et 1114 Rue Robert,

Entre les Rues Colisée et Chestnut.

COTTAGE DOUBLE

4924-26 Rue Prytanée,

Entre les Rues Robert et Upperline.

MARDI, 24 Octobre 1911, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme Veuve Henry Kruse

No 97,911—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau 806 rue Perdido—MARDI, le 24 octobre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 18 septembre 1911, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 297 borné par les rues Colisée, Chestnut, Robert et Soniat, désignée par la lettre X sur un devis d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer, daté du 19 sept. 1911, et d'après cela commençant 136' 6" de la rue Colisée, et mesurant 35' 8" de face à la rue Robert sur une profondeur entre lignes parallèles de 110', les améliorations qui s'y trouvent étant connues comme Nos 1112 et 1114 rue Robert et comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté galerie, chambre à bain, office et quatre chambres, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc.

Deuxième—Un certain lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 347, borné par les rues Prytanée, Robert, Perrier et Upperline, désigné comme lot C, et mesurant trente pieds et un pouce de face à la rue Prytanée sur cent pieds et dix pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent étant connues par les Nos 4924-4926 rue Prytanée, et comprenant un cottage double couvert en ardoises, contenant galerie de chaque côté sur le devant, et quatre chambres, dans la cour il y a hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un an, avec huit pour cent d'intérêt, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et de payer pour tous certificats, et pour l'acte de vente lequel devant être passé pardevant H. L. Loomis Jr., notaire. 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication sur la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Hugh S. Suthon et John R. Loomis, avocats du demandeur.

24 sept—24—oct 1 8 15 22 24

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'**HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE**; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Bibliothèque littéraire et de loi. — Meubles de maison. Antiquité en acajou.

Succession de Richard H. Brown.

No 97 595—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 19 octobre 1911 à 11 h. a. m. il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 septembre 1911 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée les objets contenus sur les lieux, No 1528 rue Thalie, entre l'avenue St-Charles et la rue Prytanée.

M. S. Digest, Federal Reports, American Reports, American Law Review, English Law and Equity Reports et plusieurs autres ouvrages légaux en usage dans une librairie de loi, et ouvrages de fiction, d'art et de littérature et encyclopédies et cinq bibliothèques.

Meubles de Salon, Chambre à Coucher, Salle à Manger et Cuisine, beaucoup parmi sont antiques, et Miroirs de Cheminée en Acajou Solide.

Conditions—Comptant avant livraison.

C. C. Friedrichs, avocat.

8 oct—8 15 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES AVEC MANSARDE,

Confortable et Bien Bâtie,

CONVENABLEMENT SITUEE

No 1528 RUE THALIE,

ENTRE

L'Avenue St-Charles et la rue Prytanée

SUCCESSION DE RICHARD H. BROWNE.

No 97,595—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 26 octobre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 14 septembre 1911 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La résidence en briques à deux étages, confortable et bien bâtie, avec mansarde, No 1528 rue Thalie, contenant vestibule, quatorze chambres, chambre à bain, etc., sur certain lot ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 191, borné par les rues Thalie, Melpomène et Prytanée et l'avenue St-Charles. Ladite portion de terre est composée du tout des lots originaux 14 et 15 et partie des lots 30 et 31 comme il a été acquis par R. H. Browne, le 19 avril 1872, moins les portions des lots 30 et 31, vendu à au Dr J. Barnett le 23 juillet 1907, par acte pardevant F. J. Dreyfous; la portion appartenant au défunt étant le tout des lots originaux 14 et 15, et parties des lots 31 et 32, et mesurant environ cinquante pieds deux pouces deux lignes (50 pds 2 pces 2 li) de face à la rue Thalie sur une profondeur d'environ cent soixante huit pieds neuf pouces deux lignes (168 pds 9 pces 2 li).

Les terrains sont amples, ayant jardin et cour de côté pavée, à petite distance du commerce et dans un bon voisinage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de sept pour cent [7 0|0] par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de [non aliénando] et toutes les clauses usuelles de sécurité. Cinq pour cent [5 0|0] d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911. Dix pour cent (10 0|0) comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant L. E. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

24 sept—24—oct 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme P. F. X. LAMBERT

No 97,026—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 31 octobre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 25 septembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, autrefois connus comme Nos 57 et 59 rue Prytanée et 188 rue Thalie, maintenant portant les Nos municipaux 1403 et 1405 rue Prytanée et 1510 rue Thalie, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, [anciennement dans le faubourg Lacourse], dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Thalie, St-Charles, autrefois Navades, et Melpomène, désignés comme lots Nos 18 et 19 sur un devis ou plan annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 24 décembre 1840. Lot No 18 formant le coin des rues Prytanée et Thalie et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à ladite rue Thalie de 120 pieds et lot No 19, contigu au lot ci-dessus, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant un cottage double en bois, maintenant portant les numéros municipaux 1512 et 1514 rue Erato, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Erato, Thalie et l'avenue St Charles (autrefois rue Nayades), désigné par la lettre B sur un devis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 17 mai 1911, lequel dit lot B commence à une distance de 94 pieds 6 pouces 7 lignes de l'encoignure des rues Erato et Prytanée, et mesurant 35 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 94 pieds entre lignes égales et parallèles et est composé de la portion du fond des lots désignés par les Nos 3 et 4 et d'un devis annexé à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 3 janvier 1887.

La vente est sujette au bail et loyers qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat pour 1911; 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 sept—30—oct 1 8 15 22 29 31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Wilhelmina Schilling, veuve de James R. Flood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 97,784 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James P. Bertonière, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A. M. Buchmann, avocat.

6 oct — 6 10 15

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Chercheurs de Maisons.

Le cottage de résidence double, Nos 437 439 rue Soraparu.

Succession de Edward Williams.

No 97 591 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet, JEUDI, le 9 novembre 1911 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé du 6 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Soraparu, Rousseau, Philip et Tchoupitoulas (autrefois Levée), désigné comme lot No 57 sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 10 février 1905, annexé à un inventaire dans l'affaire de la succession de John F. G. Kranz, passé pardevant John Watt, notaire, le 13 février 1905, d'après lequel plan le dit lot mesure trente et un pieds six pouces et sept lignes de face à la rue Soraparu sur cent dix-neuf pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot portant les numéros municipaux 437 et 439 rue Soraparu étant la même propriété qui a été acquise par ledit défunt, par achat de la Dryades Building & Loan Association, par acte daté du 16 décembre 1907, enregistrée dans le livre des transferts 218, folio 390.

Les améliorations comprenant un cottage de résidence double, connu comme Nos 437-439 rue Soraparu contenant 3 chambres salle à manger et cuisine, grillage en fer et hangar couvert en ardoises, etc. de chaque côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire 10 0|0 de dépôt chez l'encanteur au moment de la vente, les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Mark M. Boatner, notaire.

8 oct—8 15 22 29—nov 5 9

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Hanley et épouse.

No 94,059—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

MERCREDI, le 11 octobre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé du 8 septembre 1911 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, désigné comme lot No 27 dans l'îlet No 614; ledit lot No 27 mesurant 120 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 28 pieds et 9 pouces et formant l'encoignure des rues White et Gravier.

Conditions—Tout comptant: l'acquéreur devant payer pour tous frais de certificats, assumer les taxes de 1911, payer pour l'acte de vente pardevant Chas. I. Denechaud, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI, Encanteur, 821 rue Gravier.

Anthony J. Rossi, avocat.

10 sept—10 17 24—oct 1 8 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Octavie Weysham

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93,318. Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Blanche W. Harris, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Alfred Grima, avocat.

5 oct—5 9 14

Succession de William Walter Freriche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 97,716—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par l'exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lyle Saxon, avocat.

3 oct—3 7 12

Succession de Robert W. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 96,084 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Ann Exterstein, veuve de Robert W. Smith, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Benjamin Ory, avocat.

5 oct—5 9 14

Succession de Thomas R. Hauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 97,681 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mary Ann Agnes Corcoran, Veuve de Thomas R. Hauer, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—John L. Fellin, avocat.

30 sept — 30—oct 4 9

60 YEARS EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York. Branch Office, 625 F St., Washington, D.C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

J. Bloom versus W. Clark Talbert.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 48,947. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, agissant pour le juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique en face de la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, entrée rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, dans le Second District de cette ville, le JEUDI 2 novembre 1911 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, îlet No 633, borné par les rues Gayoso, Perdido, Salcedo et Gravier, et étant numéro 30 et mesurant 30 pieds de face à la rue Salcedo sur une profondeur de 144 pieds 0 pouce 1 ligne entre lignes parallèles. Acquis par le défendeur W. Clark Talbert de Tolbert par acte pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 4 mars 1910. Enregistré dans le bureau des transferts, livre 230, folio 433. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.—Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.

8 oct—8 9 15 22 29—nov 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

G. Emile Reiman et Ernest Edward Reiman versus Philip Green.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 48,968 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, entrée de la rue Royale, entre les rues Conti et St Louis dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 30 octobre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le Numéro Trente trois dans l'îlet Numéro 665, borné par les rues Lopez, Rendon, Gravier et Perdido, sur un plan dressé par D. M. Brosnan daté le 1er avril 1899, annexé à une vente passée pardevant A. G. Lapice, notaire, le 30 juin 1899. Ce terrain mesure 30 pieds de face à la rue Lopez sur 156 pieds 5 pouces de profondeur. Acquis de la Suburban Building and Loan Association par un acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr. notaire, le 28 février 1910 enregistré dans le bureau des transferts, livre 232 folio 372. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour—Albert Guilbault, avocat des demandeurs.

26 sept—26 27—oct 1 8 15 22 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Margaret Lavelle, Vve de John Colman, versus Joseph Mammelli.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.— No 49,769 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, agissant pour le juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1911, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Titche & Rogers, avocats pour la demanderesse.

7 oct—7 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Israel Jeifer versus W. B. Brown.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 49,127—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 18 octobre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un ameublement de salon, 5 pièces, Une armoire à glace, Un buffet, Un réfrigérateur, Une pendule, Un lavabo avec glace, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—A. D. Danziger, avocat pour le demandeur.

7 oct—7 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Julius Meyer vs Patrick A. Bethancourt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 35,736 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 727 et 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 12 octobre 1911, à 11 heures a.m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droit, titre et intérêt du défendeur, Patrick A. Béthancourt, dans l'affaire intitulée Patrick A. Béthancourt vs A. D. Kern, No 98,091 du docket de la Cour Civile de District, Division D. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.

1 oct—1 7 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Carl Winkelmann et Epouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 97,491—Division C - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — C. C. Friedrichs, avocat.

29 sept—oct 3 8

Succession de Mme Pauline C. Smith, épouse de Jas. L. Brooks.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,270—Division A - Attendu que James L. Brooks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Mme Pauline C. Smith, épouse de Jas. L. Brooks, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—E. A. Parsons, avocat.

4 oct—4 8 13

Succession de Samuel F. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 97,644—Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté [par] Mme Melanie Berard, veuve de Samuel F. Smith, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Oscar Schrieber, avocat.

7 oct—7 11 16

Succession de Ida Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 94,212 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James Porter Parker, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

7 oct—7 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

La Vente de la Saison.

Vente Importante par le Shérif Civil

De la Propriété Améliorée et non Améliorée de la

Audubon Building Company Limited.

La propriété améliorée consistant d'un bâtiment avec bureaux et magasins moderne et à l'épreuve du feu, coin Nord-Est des rues Canal et Bourgogne, Connu comme le

Audubon Building

Ayant une façade rue du Canal d'à peu près 109' et une profondeur et façade rue Bourgogne d'à peu près 144' 5", contenant à peu près 15,243 pieds carrés d'espace et trop bien connu pour donner plus de description.

La propriété non améliorée contigue audite Audubon Building, sur le côté de la rue Dauphine,

Et ayant une façade rue du Canal d'à peu près 49' sur à peu près 160' de profondeur sur la ligne de côté contigu à la Maison Blanche, de là sur une ligne parallèle à la rue du Canal, s'étendant vers la rue Bourgogne d'à peu près 47', de là sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et s'étendant à la rue Iberville d'à peu près 160'; et aussi contigue à ladite Bâtisse sur le côté de la rue Iberville et ayant une façade rue Bourgogne d'à peu près 175' et formant le coin des rues Bourgogne et Iberville sur laquelle dite dernière rue il y a une façade d'à peu près 112'.

La propriété améliorée et non améliorée devant être vendue en bloc conformément avec les mesures exactes de toute la propriété comme il est donné dans la description ci-dessus dans le corps de cette annonce.

Le tout devant être vendu sujet aux baux existant au moment de la vente.

Commercial Germania Trust and Savings Bank vs Audubon Building Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 98,215 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 novembre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Canal, Dauphine et Iberville, mesurant cent cinquante-huit [158] pieds, quatre [4] pouces et trois [3] lignes de face à la rue du Canal, sur trois cent vingt [320] pieds onze [11] pouces et six [6] lignes en profondeur et façade à la rue Bourgogne sur cent vingt-cinq [125] pieds un [1] pouce et une [1] ligne de face dans le fond à la rue Iberville à un point et delà s'étendant parallèlement à la rue Dauphine à un certain point de cent soixante [160] pieds, neuf [9] pouces de distance, delà s'étendant parallèlement à la rue du Canal, vers la rue Dauphine à un certain point quarante-sept [47] pieds un [1] pouce et quatre [4] lignes de distance et de là s'étendant à la rue du Canal cent soixante [160] pieds quatre [4] pouces et deux [2] lignes, à un point cinquante-huit [158] pieds quatre [4] pouces et trois [3] lignes de distance du coin des rues Canal et Bourgogne, le tout duquel apparaîtra plus complètement pour référence à un plan ou devis de ladite propriété dressé par Daney et Waddill, ingénieurs civils, une copie duquel est annexée à un acte d'hypothèque pardevant Charles T. Soniat, notaire, daté du 1er août 1907, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations sur ledit morceau de terre, et une servitude, sur un morceau de terre, contigu au ci-devant, sur le côté le plus près de la rue Dauphine, mesurant six (6) pouces de face à la rue du Canal sur la profondeur entière de ladite propriété, lequel morceau de terre a été vendu par la Audubon Hotel Company, Limited, le propriétaire précédent de ladite propriété, à la Maison Blanche Company, Limited, par acte pardevant ledit notaire Soniat, le 5 août 1908, ensemble avec une servitude d'un mur mitoyen et mur en commun entre la propriété ci-devant décrite et la propriété de la Maison Blanche Company Limited, comme il apparaîtra plus complètement par un acte d'hypothèque marqué A, enregistré dans le procès ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

D'après une pétition enregistrée dans l'affaire ci-dessus et d'un writ de saisie et vente issu dans ladite affaire, ladite propriété devant être vendue pour du comptant, sans estimation, sujet aux divers baux existant au moment de la vente, une liste desquels baux sera lue par le shérif au moment de l'offre en vente de ladite propriété.

La dite propriété sera vendue sous une hypothèque et acte de confiance passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 1er février 1909 [Bureau des hypothèques, livre 942, folio 495] donné par le défendeur en faveur de la Commercial Germania Trust & Savings Bank, gardien, pour garantir le paiement de 1 000 bons chacun, pour la somme de $1 000.00 faisant un total de $1,000,000.00. Les dits bons datés du 1er février 1909, payables trente [30] ans après date, et portant intérêt au taux de 6 0|0 par an de la date jusqu'au paiement final, représenté par des coupons d'intérêt, payable semi-annuellement le 1er février et 1er août de chaque année, annexé auxdits bons, et desquels coupons d'intérêt ceux tombant dûs respectivement le 1er août 1910, 1er février 1911, et 1er août 1911 n'étant pas encore payés.

Et lesquels bons de deux cent cinquante dollars (250), avec l'intérêt des coupons attachés non payés, ont été délivrés le 22 septembre 1911 par la Metropolitan Bank au demandeur, d'après un acte pardevant Philip Gensler, notaire, demandant la réalisation de ladite hypothèque et pour pouvoir déclarer le principal de tous lesdits bons dus, d'après les sections 1 et 2 de l'article 4 dudit acte d'hypothèque.

Les acquéreurs, s'ils sont détenteurs d'aucuns des dits bons, ou d'aucuns des dits coupons arrivés à maturité et dont l'intérêt n'est pas payé, auront le droit de s'en servir au prorata pour le règlement du prix de l'adjudication; le prix de l'adjudication devant être affecté au paiement desdits bons et coupons échus et non payés, comme il est pourvu dans ladite hypothèque, après le paiement des frais et dépens du procès et de la vente, les taxes dues sur ladite propriété (s'il y en a) le remboursement de ces taxes qui pourront avoir été payées par les demandeurs, ou d'autres détenteurs de bons, le repaiement de l'assurance, s'il y en a, ainsi payés et les frais et dépens encourus par les demandeurs en exécutant leur mandat encourant des honoraires d'avocat et d'autres dépenses comme stipulation en est faite dans l'acte hypothécaire.

LOUIS KNOP, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

7 oct—7 8 15 22 29—nov 5 12 19 26 27 28

Succession de Roy Richards

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 98,153—Division E—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Roy Richards, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

6 oct—6 10 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur.

1° Propriété améliorée du Premier District, portant les Nos municipaux 317 et 319 rue Franklin, entre la rue Gravier et avenue Tulane, autrefois Commune.

2° Six lots dans l'îlet borné par les rues Broad, White, St Pierre et Orléans.

3° Six lots dans l'îlet borné par les rues Poplar, Adams, Pontalba ou Jeannette et Bardette.

4° Une étendue de terre et améliorations sur le Chemin Gentilly, formant partie de la plantation autrefois appartenant à B. Dorioucourt, mesurant 2 1/3 arpents de face au Chemin Gentilly sur 20 arpents de profondeur.

5° Neuf lots dans l'îlet borné par les rues Bienville, Olympia, Conti et St Patrick.

Edward P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95 060 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 novembre 1911 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 334, borné par les rues Franklin, Liberté et Gravier et l'avenue Tulane autrefois Commune, mesurant en mesure américaine trente-deux pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds six pouces et trente-trois pieds en largeur dans le fond, acquis par ledit Tebault par achat de Paul Rousset, l'acte pardevant E. M. Stafford, notaire, le 26 février 1906, livre des transferts 206, folio 465.

Deuxième—Six certains lots de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 358, borné par les rues Broad, White, St-Pierre et Orléans, désignés comme lots Un, Deux, Trois, Quatre, Quatorze et Quinze, sur un devis dressé le 22 janvier 1907 par D. E. Seghers & fils, voyers, une copie duquel est annexée à un acte de vente par W. G. Tebault à Joseph Pujol, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 31 janvier 1907, d'après lequel devis lesdits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No Un formant le coin des rues Broad et Orléans et mesurant vingt-quatre pieds, six pouces et sept lignes de face à la rue Broad sur une profondeur et façade à la rue Orléans de quatre-vingt-quinze pieds. Le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant trente pieds de face à la rue Broad sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No trois est contigu au lot No deux et mesurant trente pieds de face à la rue Broad sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No quatre est contigu au lot No trois et formant le coin des rues Broad et St Pierre et mesurant trente pieds de face à la rue Broad sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et façade à la rue St-Pierre entre lignes parallèles. Le lot No quatorze formant le coin des rues White et Orléans, et mesurant vingt quatre pieds six pouces et sept lignes de face à la rue White sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds entre lignes parallèles et façade à la rue Orléans. Le lot No quinze est contigu au lot No quatorze et mesurant trente pieds de face à la rue White sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Acquis par ledit Tebault avec autre propriété par achat de veuve Frederick Peters et als, par acte pardevant ledit Stafford, notaire, le 18 juin 1904, livre des transferts 197, folio 554.

Troisième—Six certains lots de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 185 (vieux No 60 A), borné par les rues Poplar (anciennement Cinquième), Adams, Pontalba ou Jeannette et Bardette, désignés comme lots Nos six, sept, huit, neuf, dix et onze, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 28 mars 1895, et annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, ancien notaire en cette ville, le 29 avril 1895. D'après lequel devis lesdits lots 6, 7, 8, 9 et 10 sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Poplar (autrefois Cinquième), sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No dix formant le coin des rues Poplar et Adams. Le lot No onze est contigu aux lots 6, 7, 8, 9 et 10 dans le fond, et mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Adams sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par ledit Tebault par achat de Mme Nettie E. Webb, par acte pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 28 avril 1898. Bureau des transferts 158 folio 455.

Quatrième—Un certain morceau ou étendue de terre avec toutes les bâtisses, etc., situé sur le Chemin Gentilly, en la Paroisse d'Orléans, environ cinq [5] milles de la ville de la Nouvelle-Orléans sur le côté de la main droite ludit chemin allant de la ville, faisant partie de la Plantation autrefois appartenant à B. Dorioucourt, et mesurant deux et un tiers [2 1|3] arpents de face au Chemin Gentilly sur vingt [20] arpents de profondeur. Ladite terre étant désignée par le No Un, sur un plan annexé à un acte pardevant A. Dorioucourt, notaire en cette ville, le 10 mai 1861.

Acquis par le dit Tebault, par achat de Arthur J. Flotte, par acte pardevant Edgar M. Cahn, notaire, le 12 mai 1896, enregistré en le livre des transferts 160, folio 541.

Cinquième—Neuf certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots Nos un à sept, inclusivement, et Nos onze et vingt-quatre, dans l'îlet No 600, borné par les rues Bienville, Olympia, Conti et St-Patrick. Le lot No un mesurant trente et un pieds cinq pouces de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds, neuf pouces et cinq lignes de profondeur, formant le coin de la rue St-Patrick, les lots Deux à Sept inclusivement mesurant chacun trente et un pieds de face à l'avenue Bienville sur cent vingt pieds, neuf pouces et cinq lignes de profondeur. Le lot No Onze mesurant trente pieds de face à la rue Olympia sur cent cinquante-sept pieds, trois pouces et six lignes de profondeur; le lot vingt-quatre mesurant trente pieds de face à la rue St-Patrick sur cent cinquante-sept pieds un pouce de profondeur.

Acquis par ledit Tebault par achat pour taxes d'Etat, par acte pardevant P. A. Kabourn, notaire, le 14 août 1890, livre des transferts 135, folio 123, aussi par acte de ratification et transfert de Thomas C. Rubie et als, par acte sous signature privée, admis pardevant R. D. Wigginton, notaire, Ocean Springs, Miss., le 24 décembre 1895, enregistré dans le livre des transferts 159, folio 161.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.

6 oct—6 7 13 20 27—nov 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal 2610 rue St-Louis, entre les rues Broad et Dorgenois.

A. H. Dumas vs William Barnett et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 95,069 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 octobre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 335, borné par les rues Broad, Conti, Dorgenois, St Louis ou Promenade Carondelet et mesurant trente pieds sur la rue St-Louis ou Promenade Carondelet sur cent deux pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues comme le No 2610 rue St-Louis.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Geo Montgomery, avocat pour le demandeur.

9 sept—9 15 22 29—oct 6 11 12